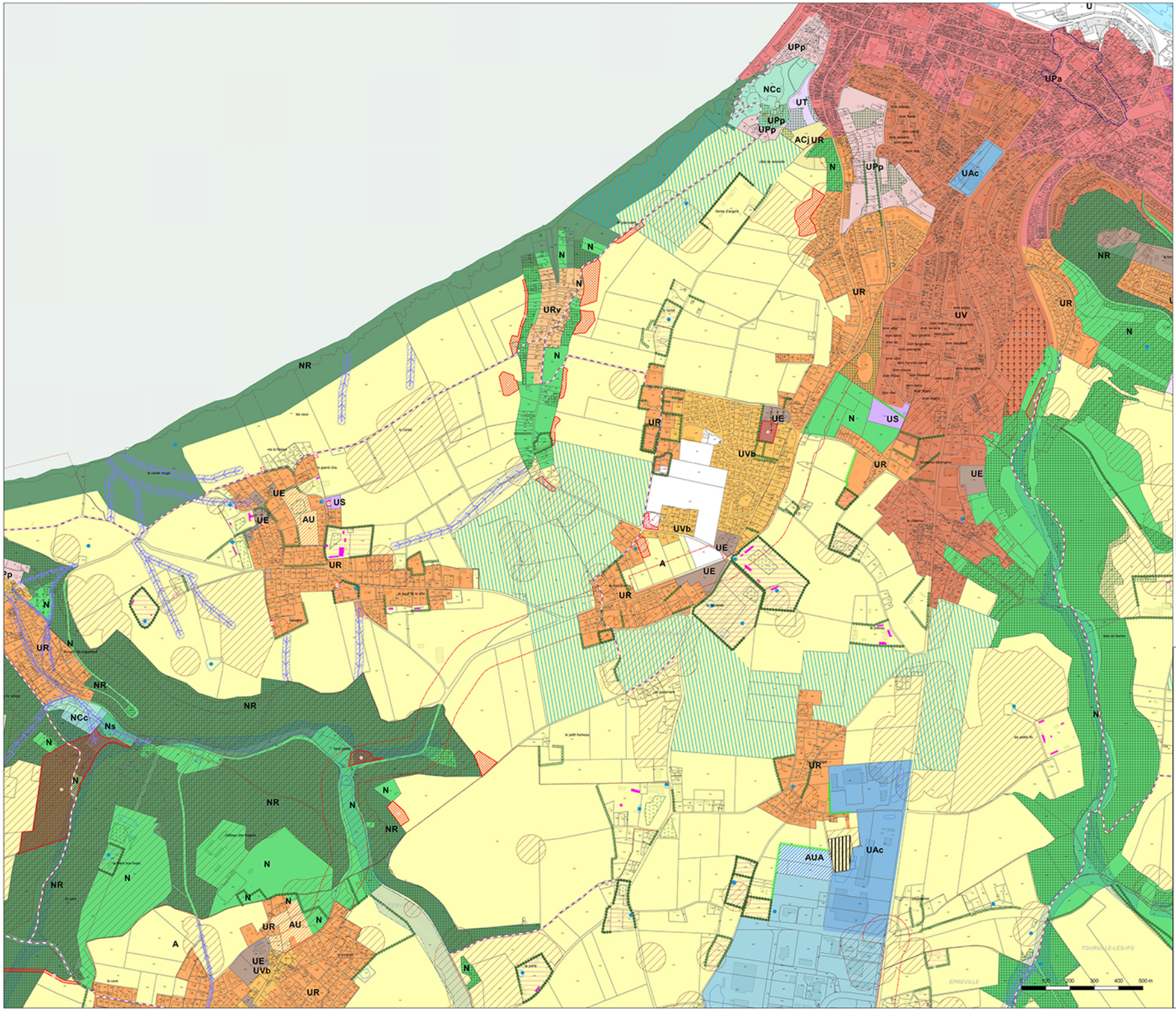

ZONES ET SECTEURS

UAa Secteur urbain à vocation d'activités artisanales et de services
UAc Secteur urbain à vocation d'activités commerciales
UAi Secteur à vocation d'activités industrielles
UAp Secteur à vocation d'activités portuaires
UE Zone destinée aux équipements d'intérêt collectif et service public
UG Zone destinée à l'accueil des gens du voyage
UGr Secteur destiné à la sédentarisation des gens du voyage
UP Zone urbaine de caractère patrimonial
UPa Secteur urbain de caractère patrimonial correspondant à la ville dense ancienne
UPb Secteur urbain de caractère patrimonial correspondant au bourg anciens
UPp Secteur urbain de caractère patrimonial à protéger pour son intérêt paysager
UR Zone urbaine à dominante résidentielle
URv Secteur urbain à dominante résidentielle, où la situation de vallesue justifie la limitation des emprises
US Zone urbaine destinée aux équipements collectifs pour des usages sportifs et ludiques
UT Zone urbaine à vocation hôtelière et touristique
UV Zone urbaine à vocation mixte au voisinage de la ville ancienne ou correspondant au coeur de village
UVb Secteur urbain à vocation mixte correspondant au coeur de village
Usr Zone urbaine sans règlement Le Mature à Fécamp
AU Zone à urbaniser à vocation mixte compatible avec l'habitat (secteur d'OAP)
AUA Zone à urbaniser à vocation d'activités (secteur d'OAP)
AUE Zone à urbaniser destinée aux équipements d'intérêt collectif et de service public (secteur d'OAP)
AUT Zone à urbaniser à vocation hôtelière et touristique
AUsr Zone à urbaniser sans règlement - Centre-Bourg à Saint-Léonard
A Zone agricole
As Secteur en zone agricole admettant l'évolution limitée des bâtiments d'activité existants
AC Secteur en zone agricole, de taille et de capacités limitées, admettant des constructions
ACc Secteur en zone agricole de taille et de capacités limitées, admettant des constructions correspondant aux campings
ACj Secteur en zone agricole de taille et de capacités limitées, admettant des constructions destinées à l'entretien d'espaces jardinés
N Zone naturelle ou forestière
Na Secteur en zone naturelle admettant l'évolution limitée des bâtiments d'activités existants
Ns Secteur en zone naturelle admettant des aménagements à vocation sportive ou ludique
NCc Secteur en zone naturelle correspondant aux campings
NCj Secteur en zone naturelle admettant des constructions destinées à l'entretien d'espaces jardinés
NCs Secteurren zone naturelle admettant des équipements collectifs pour des usages sportif et ludique
NCt Secteur en zone naturelle admettant des constructions démontables destinées à l'hebergement hôtelier et touristique
NR Zone naturelle remarquable au sens de la loi Littoral
NRm Secteur maritime

PRESCRIPTIONS

Secteur potentiel de densification
Cimetière
Périmètre de constructibilité limitée associé aux routes à grande circulation (art. L111-6 du C.U.)
Coupure d'urbanisation (art. L121-22 du C.U.)
Secteur de développement de la diversité commerciale
Secteur d'implantation des constructions agricoles (article A3 du règlement)

Espaces boisés classés à protéger (art. L113-1 du C.U.)

Espace boisé classé
Espace boisé classé à créer
Espace boisé classé

Eléments de paysage à protéger (art. L151-23 du C.U.)

Arbre à protéger
Etang à protéger
Mare à protéger
Haie à protéger
Talus à protéger
Zone humide à protéger
Boisement à protéger
Verger à protéger

Elément de patrimoine à protéger

Edifice ou élément à protéger (art. L151-19 C.U.)
Quartier ou secteur à protéger (art. L151-19 du C.U.)
Bâtiment pouvant changer de destination (art. L151-11 du C.U.)
Clos-masure remarquable (art. L151-19 du C.U. et secteur d'OAP clos-masure)
Clos-masure pouvant faire l'objet de restauration (secteur d'OAP clos-masure)

Voies, installations, espaces et programmes de logements à réaliser (art. L151-38 et L151-41 du C.U.)

Sentier piétonnier ou itinéraire cyclable à créer ou à préserver
Emplacement réservé
Emplacement réservé

Secteurs identifiés en raison d'un risque ou de la richesse géologique (art. R151-31 et R151-34 du C.U.)

Secteur non aedificandi
Axe de ruissellement
Secteur à risque inondation par ruissellement d'aléa faible ou moyen
Secteur à risque inondation par ruissellement d'aléa fort ou non qualifié
Secteur à risque cavité souterraine
Secteur à risque éboulement de falaise
Secteur d'exploitation du sous sol
Secteur à risque de pollution technologique
Zone de dangers liée à l'établissement industriel de Gôlleville
ELS
PEL
EI
BV

AVERTISSEMENT

Tout le territoire terrestre est couvert par une OAP Trame Verte et Bleue.
Le territoire est couvert par le PPRI Vallées de la Valmont et de la Ganzeville.

Echelle : 1/5000e

Eléments de contexte

Limite des communes soumises aux dispositions de la loi Littoral

Limite communale

Limite parcellaire
Bâti

Fécamp
Caux Littoral Agglo

AURH
Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°5.4.16

Saint-Léonard - Criquebeuf-en-Caux

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Communautaire en date du
La Présidente.